

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS USSES ET RHÔNE</b>  <b>Séance du 10 mars 2020</b>	Envoyé en préfecture le 23/03/2020 Reçu en préfecture le 23/03/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200310-CIAS_06_2020-DE
<b>Nombre de Conseillers :</b>  En exercice : 17 Présents : 9 Absents : 8 Pouvoirs : 3 Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0  <b>N° CIAS-06/2020</b>	L'an deux mille vingt, le <b>dix mars à dix-sept heures trente</b> , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Castran, à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur André-Gilles CHATAGNAT</b>  <b>Date de convocation</b> : 3 mars 2020  <b>Présents</b> : Mesdames Carole BRETON, Marthe CUTELLE, Marie-Chantal FIGUET, Martine FONTE, Marie-Antoinette SIMON ; Messieurs Bernard CHASSOT, André-Gilles CHATAGNAT, Jean-Pierre LONG, Joseph TRAVAIL.  <b>Absents excusés</b> : Mesdames Anne-Marie BAILLEUL, Céline FILET, Carine LAVAL, Claude STOUBENFOLLE, (pouvoir à Mme FIGUET), Martine VEYRAT, Monsieur Marc COUZON (pouvoir à Mme SIMON), M. Paul COTTERLAZ-RANNARD, Jean VIOLLET (pouvoir à M. CHATAGNAT)  M. Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance	

**OBJET : EHPAD - FINANCES – EPRD 2020**

Monsieur le Vice-Président présente aux membres du Conseil d'Administration de l'EHPAD l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2020 qui se présente comme suit :

Recettes : 3 701 048,02 €

- Hébergement : 1 960 000 €
- Dépendance : 593 048,02 €
- Soins : 1 148 000 €

Charges : 3 701 048,02 €

- Dépenses d'exploitation courante : 789 550 €
- Dépenses de personnel : 2 385 548,02 €
- Dépenses de structure : 525 950 €

Tableau de financement :

- Emploi : 106 024 €
- Ressources : 33 000 €

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'EPRD 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Par délégation du Président,  
André Gilles CHATAGNAT**

  
